

Élection du 1^{er} novembre 2009

Inscription des non-résidents sur la liste électorale

LES PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE ET LES OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, qui ne sont **pas domiciliés** sur le territoire de la Ville de Plessisville, peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection régulière s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le 1^{er} novembre 2009;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2009 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Plessisville depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2009;
4. avoir transmis, au président d'élection à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription. Ce modèle peut être obtenu en format papier à la suite d'une demande en ce sens au Service du greffe de la Ville de Plessisville dont les coordonnées sont fournies ci-dessous.

LES COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET LES COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la Ville de Plessisville et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection régulière s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le 1^{er} novembre 2009;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2009 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Plessisville depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2009;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1^{er} septembre 2009;

5. avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration à la Ville de Plessisville. Ce modèle peut être obtenu en format papier à la suite d'une demande en ce sens au Service du greffe de la Ville de Plessisville dont les coordonnées sont fournies ci-dessous.

Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour la transmission des demandes d'inscription et des procurations, ou pour obtenir toute information additionnelle, veuillez vous adresser au président d'élection :

René Turcotte, OMA

Service du greffe

Ville de Plessisville

1700, St-Calixte

Plessisville (Québec) G6L 1R3

Téléphone : 819 362-3288, poste 233